

CABINET D'ANALYSE, DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE

COTELLE - HUBERT

A.D.F.A.A.H.

8 Rue des Bois Chevaux

71640 GIVRY

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025**

SAS d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 266.640 EUROS

Inscrite au Tableau de l'Ordre et à la Compagnie de Dijon

SIRET 329 073 779 00020 APE 6920Z

19, rue d'Alsace-Lorraine - 71100 CHALON-SUR-SAONE Tél. : 03.85.48.62.78 Fax : 03.85.93.46.41



COTELLE -HUBERT
Expertise Comptable & Audit

A.D.F.A.A.H.

Association Départementale des Foyers d'Accueil pour Adultes Handicapés

Association à but non lucratif Loi 1901
Siège social : 8, rue des Bois Chevaux
71640 GIVRY
SIREN 778 586 537

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

SAS COTELLE-HUBERT

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes
Rattachée à la compagnie régionale de Besançon – Dijon

A.D.F.A.A.H.

Association Départementale des Foyers d'Accueil pour Adultes Handicapés

Association à but non lucratif Loi 1901
Siège social : 8, rue des Bois Chevaux
71640 GIVRY
SIREN 778 586 537

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **A.D.F.A.A.H** relatifs à **l'exercice clos le 31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans

- La note de l'annexe concernant les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice.
- La note de l'annexe concernant les provisions pour renouvellement et rénovations des immobilisations et les provisions pour risques et charges.
- La note de l'annexe concernant les ajustements comptabilisés dans les comptes combinés pour le passage des comptes administratifs aux comptes sociaux.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, **sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport**, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que :

- **Comme décrit dans les notes de l'annexe « compléments d'information relatifs au bilan – provisions », votre association a inscrit en provision pour risques et charges, des frais de rénovation et de déménagements au 31 décembre 2025 susceptibles d'être engagés dans le cadre d'un vaste projet d'amélioration du confort des résidents pour un montant de 1 722 144 €.**
Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation de la provision à la clôture l'exercice. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de l'approche retenue par votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

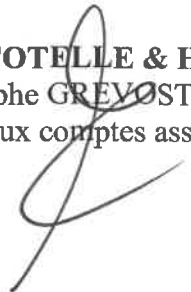
Fait à Chalon-sur-Saône

Le 29 mai 2026

Pour CAGEC COTELLE & HUBERT

Christophe GREYOST

Commissaire aux comptes associé



ASSOCIATION **D**EPARTEMENTALE
DES **F**OYERS D'**A**CCUEIL
POUR **A**DULTES **H**ANDICAPES

8, rue des Bois Chevaux
71640 GIVRY



DOCUMENT DE SYNTHÈSE
BILAN FINANCIER

EXERCICE 2025

Président :

Monsieur Daniel DUPLESSIS

Direction générale :

Poste vacant

Directeurs :

Madame Isabelle CHAMOUX : SENNECEY-LE-GRAND

Poste vacant : GIVRY

Monsieur Michel LACOUCHE : BUXY & SAINT-REMY

BILAN - ACTIF

En Euro

Dossier : ZZ - DOSSIER DE CONSOLIDATION

	Exercice N 01/2025 - 12/2025			Exercice N - 1 01/2024 - 12/2024
	BRUT	Amortissements et dépréciations	NET	
Capital souscrit non appelé	0,00		0,00	0,00
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais recherche & développement	2 088,00	2 088,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, droits	2 851 191,92	859 760,97	1 991 430,95	1 145 189,11
Fonds commercial (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immob. incorporelles	23 621,59	0,00	23 621,59	49 951,51
Avances, acomptes/immob. incorp.	0,00		0,00	0,00
Terrains	934 074,26	658 520,06	275 554,20	312 934,85
Constructions	18 769 552,92	5 927 113,79	12 842 439,13	8 455 960,58
Install. techn., mat. indus.	1 465 614,44	1 214 477,42	254 137,02	278 665,45
Autres immob. corporelles	2 032 870,59	1 347 556,96	685 313,63	653 842,64
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	2 179 254,68
Avances et acomptes	0,00		0,00	0,00
Participations	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
Créances rattachées à particip.	0,00	0,00	0,00	0,01
Autres titres immobilisés	305 289,75	0,00	305 289,75	299 372,75
Prêts	290 116,26	0,00	290 116,26	262 336,68
Autres immob. financières	42 762,69	0,00	42 762,69	42 791,96
TOTAL (I)	26 720 682,42	10 006 517,20	16 714 165,22	13 683 800,22
Mat. premières, approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
En cours de production de biens	0,00	0,00	0,00	0,00
En cours de production services	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits intermédiaires et finis	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances, acomptes sur commandes	50 934,46		50 934,46	69 521,14
Clients & comptes rattachés (3)	2 556 261,22	7 423,74	2 548 837,48	2 441 552,39
Autres créances (3)	743 209,23	3 476,76	739 732,47	414 858,39
Capital souscrit non versé	0,00		0,00	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	4 410 327,70	0,00	4 410 327,70	6 237 083,96
Charges constatées d'avance (3)	86 606,28		86 606,28	87 685,57
TOTAL (II)	7 847 338,89	10 900,50	7 836 438,39	9 250 701,45
Charges à rép./ plus. exercices	0,00		0,00	0,00
Primes de remb. des obligations	0,00		0,00	0,00
Ecart de conversion actif	0,00		0,00	0,00
TOTAL GENERAL	34 568 021,31	10 017 417,70	24 550 603,61	22 934 501,67

BILAN - PASSIF

Dossier : ZZ - DOSSIER DE CONSOLIDATION

	Exercice N 01/2025 - 12/2025	Exercice N - 1 01/2024 - 12/2024
Capital (dont versé:	373 549,07	369 634,07
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0,00	0,00
Ecart de réévaluation (2)	0,00	0,00
Réserve légale (3)	0,00	0,00
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00	0,00
Réserves réglementées (3) (4)	0,00	0,00
Autres réserves	3 455 795,52	2 901 640,23
Report à nouveau	415 878,53	1 343 844,62
Résultat de l'exercice	-113 059,43	448 376,36
Subventions d'investissement	2 359 212,07	2 102 022,48
Provisions réglementées	1 301 359,80	1 301 359,80
TOTAL (I)	7 792 735,56	8 466 877,56
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)	0,00	0,00
Provisions pour risques	391 995,40	284 000,00
Provisions pour charges	2 275 668,88	1 800 311,92
TOTAL (III)	2 667 664,28	2 084 311,92
Emprunts obligataires convertibles	0,00	0,00
Autres emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès établis de crédit (6)	9 935 989,07	9 225 104,88
Emprunts et dettes financières divers (7)	518 153,22	807 057,36
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	26 813,98	20 041,27
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	757 096,61	466 755,84
Dettes fiscales et sociales	1 917 846,11	1 399 081,11
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	478 438,23	323 825,06
Autres dettes	204 146,29	141 446,67
Produits constatés d'avance (5)	251 720,25	0,00
TOTAL (IV)	14 090 203,76	12 383 312,19
Ecart de conversion passif	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	24 550 603,60	22 934 501,67
(1) Ecart de rééval. incorporé au capital	0,00	0,00
(2) Dont Réserve spéciale de rééval. (1959)	0,00	0,00
(2) Dont Ecart de réévaluation libre	0,00	0,00
(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)	0,00	0,00
(3) Dont Réserves réglementées des plus values L.T.	0,00	0,00
(4) Dont Réserve relative à l'achat oeuvre	0,00	0,00
(5) Dettes et produits const. d'avance à -1 an	0,00	0,00
(6) Dont concours bancaires & soldes créd. bg. ccp	0,00	0,00

CC 106	COMPTE DE RESULTAT - CHARGES	V.24502
Dossier : ZZ - DOSSIER DE CONSOLIDATION		<i>En Euro</i> Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 Arrêté à : décembre 2025

	Année N	Année N - 1
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 098,76	9 473,51
Variation de stock (Mat. lères, approvis.)		
Autres achats et charges externes	3 471 108,57	3 238 606,89
Impôts, taxes et versements assimilés	672 110,26	763 073,84
Salaires et traitements	6 451 388,46	6 399 508,68
Charges Sociales	2 455 213,07	2 292 742,73
Dotations aux amortissements sur immobilisations	880 074,16	837 654,07
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	150 955,73	138 646,09
Autres charges	363,78	6 437,16
TOTAL I	14 085 312,79	13 686 142,97
QUOTES-PARTS DE RESULTAT S. OPERAT. COMMUNES (II)		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêt et charges assimilées	221 012,22	173 852,38
Différences négatives de change		
Charges nettes s. cession valeurs mobil. placem.		
TOTAL III	221 012,22	173 852,38
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 156,61	23 604,40
Sur opérations en capital	3 767,54	18 570,51
Dotations aux amortissements et aux provisions	56 559,76	86 103,78
TOTAL IV	62 483,91	128 278,69
PARTICIPATIONS DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANS. (V)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)		
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)	14 368 808,92	13 988 274,04
BENEFICE		448 376,36
TOTAL GENERAL	14 368 808,92	14 436 650,40

CV 104	COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS	V.24502
Dossier : ZZ - DOSSIER DE CONSOLIDATION		En Euro
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025		Arrêté à : décembre 2025

	Année N	Année N - 1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue Biens	6 315,30	23 736,22
Production vendue Services	57 006,70	143 056,00
SOUS-TOTAL (A) Montant net du C.A.	63 322,00	166 792,22
Production Stockée		
Production immobilisée	12 872 580,85	12 888 015,77
Subvention d'exploitation	79 157,18	6 000,00
Reprises sur amort.prov., transferts charges	208 408,65	4 898,34
Autres produits	558 960,67	792 892,75
SOUS-TOTAL (B)	13 719 107,35	13 691 806,86
TOTAL I (A+B)	13 782 429,35	13 858 599,08
QUOTES-PARTS DE RESULTAT S. OPERAT. COMMUNES (II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobil. et créances d'actif		1,54
Autres intérêts et produits assimilés	10 200,33	11 486,46
Reprises sur provisions et transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières		
TOTAL III	10 200,33	11 488,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	499,31	2 161,23
Sur opérations en capital	25 187,95	134 079,55
Reprises sur provisions et transferts charges	437 432,55	430 322,54
TOTAL IV	463 119,81	566 563,32
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	14 255 749,49	14 436 650,40
PERTE	113 059,43	
TOTAL GENERAL	14 368 808,92	14 436 650,40



DOCUMENT DE SYNTHÈSE
ANNEXE AU BILAN

EXERCICE 2025

Président :

Monsieur Daniel DUPLESSIS

Directeur général :

Directeurs :

Madame Isabelle CHAMOUX : SENNECEY-LE-GRAND
: GIVRY

Monsieur Michel LACOUCHE : BUXY & SAINT-REMY

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Objet social de l'association

L'association ADFAAH a pour objet, soit directement, soit en coopération avec d'autres organismes (à l'exclusion de tout but lucratif) :

- La création et la gestion d'établissements destinés à l'accueil d'adultes handicapés afin de leur permettre, par un accompagnement éducatif et social, de conserver voire de développer leurs capacités à vivre leur différence, d'une part, et de les intégrer au maximum au sein de la société, d'autre part ;
- La création et la gestion de services destinés à compléter, par une aide matérielle, technique ou juridique l'accompagnement de ces personnes ;
- Toute action d'information, de recherche et d'aides aux familles concernant les problèmes posés par les personnes en situation de handicap.

L'association dispose des établissements suivants :

- **Secteur Handicap Adulte :**
 - EANM Arcadie situé à Saint-Rémy
 - EANM Marie-José Marchand situé à Givry
 - EANM Fontaine de Barange situé à Buxy
 - EAM situé à Sennecey-le-Grand
 - Accueil de jour à Saint-Rémy
 - Accueil de jour à Givry
 - Accueil de jour à Buxy
 - Accueil de jour à Sennecey-le-Grand
- **3 Ateliers**
- **Activités associatives**
- **Siège social**

Faits caractéristiques de l'exercice

1) Information sur les produits d'exploitation

Les principaux produits d'exploitation sont les suivants :

- Les cotisations des adhérents pour 5,3 K€ contre 4,9 K€ l'exercice précédent.
- Les ventes de prestations de services pour 125,3 K€ dont 79,6 K€ liés aux accueils de jour contre 143 K€ de prestations l'exercice précédent.
- Les concours publics et subventions d'exploitation pour 12 783 K€ (contre 12 894 K€ en N-1) composés essentiellement par :
 - ✓ ARS : 1 797 K€
 - ✓ Conseil départemental : 10 985 K€
 - ✓ Grand Chalon : 1 K€
- Les remboursements d'assurance et de formation pour 88 K€ contre 62 K€ en 2024.
- Autres produits pour 530 K€ contre 713 K € en 2024.
- Reprise de fonds dédiés pour 346 K€ contre 224 K€ en 2024.
- Dons sans contrepartie pour 1 K€ contre 18,4 K€ en 2024.

2) Information sur les cotisations

La méthode de comptabilisation retenue pour les cotisations est la comptabilisation de cette dernière au moment de son encaissement.

Les cotisations 2025 s'élèvent à 5,3 K€ dont :

- ✓ 5,3 K€ avec contrepartie (droit de vote)
- ✓ 0 K€ sans contrepartie.

3) CPOM

Un CPOM a été contractualisé avec le Conseil départemental et l'ARS pour 5 années pour la période 2019-2023. Il a été reconduit pour l'année 2025.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture :

Il n'y pas d'évènements significatifs postérieurs à la clôture 2025. Une procédure judiciaire concernant un fait datant de 2019 est en cours et concerne l'EAM de Sennecey-Le-Grand. Une provision constatée à hauteur de 50.000€ couvre à minima le risque encouru.

Règles et normes comptables

Principes et conventions générales

L'exercice a une durée de douze mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- ✓ Continuité de l'exploitation ;
- ✓ Permanence des méthodes ;
- ✓ Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée selon la méthode dite des coûts historiques.

Il est fait application des dispositions particulières résultant de l'instruction n° 2007-319 du 17 août 2007 relative au plan comptable et à certains mécanismes comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés relevant de l'article R. 314-1 du code de l'action sociale et des familles et aux organismes gestionnaires relevant de l'article R. 314-81 du même code.

Ces dispositions particulières ont été retraitées dans les comptes sociaux, en particulier pour la provision pour congés à payer, afin de tenir compte des principes comptables généraux prévus par le code du commerce.

Il est tenu compte de contraintes imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs des prestations, notamment la circulaire départementale relative à l'établissement des budgets prévisionnels.

Permanence des méthodes :

Les méthodes d'évaluation retenue pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Compléments d'informations relatif au bilan

Immobilisations

AC - Immobilisations				
Dossier : ZZ - DOSSIER DE CONSOLIDATION - Périodes de : 01/ 2025 à 12/ 2025				
Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2024	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Immobilisations au 31 Décembre 2025
Immobilisations incorporelles	1 952 688,80	950 542,63	-26 329,92	2 876 901,51
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	2 088,00			2 088,00
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	1 900 649,29	950 542,63		2 851 191,92
Fonds commercial				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	49 951,51		-26 329,92	23 621,59
Immobilisations corporelles	20 249 553,06	8 243 451,66	5 290 892,51	23 202 112,21
Terrains	124 075,18			124 075,18
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	809 999,08			809 999,08
Constructions	13 893 452,33	4 876 100,59		18 769 552,92
Installations, matériel et outillage techniques	1 414 402,81	51 211,63		1 465 614,44
Autres immobilisations corporelles	1 828 368,98	204 809,96	308,35	2 032 870,59
Immobilisations corporelles en cours	2 179 254,68	3 111 329,48	5 290 584,16	
Immobilisations financières	608 001,39	35 358,83	1 691,52	641 668,70
Participations	3 500,00			3 500,00
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	299 372,75	5 917,00		305 289,75
Prêts	262 336,68	27 779,58		290 116,26
Autres immobilisations financières	42 791,96	1 662,25	1 691,52	42 762,69
TOTAL IMMOBILISATION	22 810 243,25	9 229 353,12	5 266 254,11	26 773 342,26

Les immobilisations incorporelles se composent de licences et de logiciels ainsi que des frais d'honoraires des professionnels ayant intervenu lors de la construction ou rénovation des bâtiments.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale lorsqu'il s'agit de dons.

Les immobilisations en cours restantes concernent essentiellement les dépenses de rénovation-extension du foyer de Buxy.

AC - Amortissements et dépréciations				
Dossier : ZZ - DOSSIER DE CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2025 à 12/2025				
Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2024	Dotations 2025	Diminutions 2025	Amortissements et dépréc. au 31/12/2025
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	757 548,18	104 300,79		861 848,97
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	2 088,00			2 088,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	755 460,18	104 300,79		859 760,97
Fonds commercial (établissements privés)				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	8 368 894,86	775 773,37	0,00	9 144 668,23
Terrains				
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	621 139,41	37 380,65		658 520,06
Constructions sur sol propre	5 437 491,75	489 622,04		5 927 113,79
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériel et outillage techniques	1 135 737,36	78 784,94		1 214 522,30
Autres immobilisations corporelles	1 174 526,34	169 985,74		1 344 512,08
Immobilisations corporelles en cours				
Dépréciations des immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	9 126 443,04	880 074,16	0,00	10 006 517,20

Evaluation des amortissements :

Les méthodes et les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes d'immobilisations ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions gros œuvre	Linéaire	30 à 50 ans
Constructions second œuvre	Linéaire	10 à 25 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Provisions

Provisions réglementées	Provisions réglementées au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Provisions réglementées au 31/12/2025
Provisions Réglementées				
141 - Destinées à la couverture du Besoin en Fonds de Roulement *				
142 - Pour renouvellement des immobilisations *	545 232,00			545 232,00
143 - Provisions réglementées relatives aux stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
144 - Relatives aux autres éléments de l'actif	756 127,80			756 127,80
145 - Amortissements dérogatoires *				
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)				
148 - Autres provisions réglementées				
14861 - dont réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé *				
14862 - dont réserves des plus-values nettes d'actif circulant *				
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	1 301 359,80			1 301 359,80

Les provisions réglementées s'élèvent à 1 301 359 €. Elles sont composées d'une part, par la « provision pour renouvellement des immobilisations » qui reste stable par rapport à l'année 2024.

La « provision d'indemnités de départ en retraite » après dotation et reprises s'élève à 475 869,99 € à la clôture de l'exercice 2025.

La « provision pour frais de déménagement » a été utilisé à hauteur de 90 671,19 € pour les frais de déménagement de l'établissement de Buxy.

La « provision pour litiges » s'établit à 77 654,93 €, comprenant deux nouvelles provisions liées à des litiges concernant le siège et l'établissement de Saint-Rémy, ainsi qu'une reprise de provision relative à un litige terminé sur l'établissement de Saint-Rémy.

Subventions

Conformément au nouveau règlement comptable, le terme subvention est réservé aux ressources octroyées par une autorité publique ou administrative attribuées de manière facultative et faisant l'objet d'une décision discrétionnaire de cette autorité.

- Subventions d'investissement :

En application du nouveau référentiel comptable, les subventions d'investissement sont inscrites au compte « subventions d'équipement ». Lors de la mise en service du bien qu'elles financent, les subventions sont reprises au compte de résultat selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

Dettes et créances

CA Etat des Échéances des Créances et des Dettes	
Dossier : ZZ - DOSSIER DE CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2025 à 12/2025	
Libellé	Montant brut 2025
CREANCES (a)	
Créances de l'actif immobilisé :	
Créances rattachées à des participations(25-26)	3 500,00
Prêts (274)	290 116,26
Autres immobilisations financières (271 à 273, etc)	348 052,44
Créances de l'actif circulant :	
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	2 556 261,22
Autres créances clients (4096,4097, etc)	743 209,23
Personnel et comptes rattachés (421,)	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	443 120,85
Autres	
Charges constatées d'avance (486)	86 606,28
TOTAL CREANCES	4 470 866,28
DETTES (b)	
Emprunts obligataires convertibles (161)	
Autres emprunts obligataires (163)	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)	9 935 989,07
Emprunts et dettes financières divers (165....-17)	60 246,91
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	757 096,61
Personnel et comptes rattachés (421,)	935 019,75
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	614 252,12
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	368 574,24
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)	478 438,23
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)	204 146,29
Produits constatés d'avance (487)	251 720,25
TOTAL DETTES	13 605 483,47

Evaluation des créances et des dettes :

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Dépréciation des créances :

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros :

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Fonds propres

AC - Capitaux propres				
Dossier : ZZ - DOSSIER DE CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2025 à 12/2025				
Capitaux propres	Montant net 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montant net 31/12/2025
FONDS PROPRES	5 063 495,28	19 820 737,04	20 303 692,27	4 132 163,69
Fonds associatifs sans droit de reprise	369 634,07	3 915,00		373 549,07
Ecart de réévaluation				
Réserves	2 901 640,23	554 155,29		3 455 795,52
Report à nouveau	1 343 844,62		927 966,09	415 878,53
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	448 376,36	19 262 666,75	19 375 726,18	-113 059,43
Total fonds propres	5 063 495,28	19 820 737,04	20 303 692,27	4 132 163,69
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	3 403 382,28	347 974,00	90 784,41	3 660 571,87
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
Apports				
Legs et donations				
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				0,00
Ecart de réévaluation				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	2 102 022,48	347 974,00	90 784,41	2 359 212,07
Provisions réglementées	1 301 359,80			1 301 359,80
Total autres fonds associatifs	3 403 382,28	347 974,00	90 784,41	3 660 571,87
				0,00
TOTAL GENERAL	8 466 877,56	20 168 711,04	20 394 476,68	7 792 735,56

Fonds dédiés

Fonds dédiés dotations soins :

Les fonds dédiés sur dotations soins ont été alimentés par des crédits non reconductibles (CNR) d'investissement à hauteur de 41 083 €, ainsi que par des crédits issus des fonds de sinistralité pour un montant de 12 000 €.

Les reprises de fonds dédiés correspondent à l'utilisation de ces crédits pour le financement d'immobilisations liées aux soins, de formations, d'actions en faveur de la qualité de vie au travail ainsi que d'activités sportives, pour un montant total de 322 141,07 €.

Fonds dédiés liés à la générosité du public :

Suite à la réforme du plan comptable de 2020 (ANC 2018-06), les dons reçus ayant un objet défini doivent être comptabilisés en fonds dédiés. Ainsi, le don sera repris au résultat au fur et à mesure des amortissements de l'immobilisation financée.

Complément d'informations relatif au compte de résultat

Effectif moyen :

L'effectif réel de l'Association pour 2025 est de 205.96 ETP. Le tableau ci-dessous récapitule les ETP par catégorie socio-professionnelle :

Catégorie	ETP 2025
DIRECTION/ENCADREMENT	8,36
ADMINISTRATION/GESTION	8,5
SERVICES GENERAUX	45,23
SOCIO-EDUCATIF	134,93
PARAMEDICAL	8,64
MEDICAL	0,3
AUTRES	
Total	205,96

Contributions Volontaires en nature :

Le bénévolat a été évalué forfaitairement de la manière suivante :

- ✓ 1 heure par réunion de bureau
- ✓ 2 heures par conseil d'administration
- ✓ 7 heures par comité de gestion

Le nombre d'heures de bénévolat se porte à 303 pour l'année 2025 (contre 279 l'année précédente) valorisé au SMIC en vigueur à fin décembre 2025 avec un taux de charges de 45% soit 5 315 € (contre 4 713 €).

Ajustements des comptes des établissements en consolidation

Les *États des ajustements* présentés pour chaque établissement en annexe détaillent les écritures passées dans les comptes consolidés.

AJUSTEMENTS	ETAT DES AJUSTEMENTS - FOYER ARCADIE EXERCICE CLOS AU 31/12/2025			
	BILAN		COMPTE DE RESULTAT	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
Résultat avant ajustement				24 829,02
Provision pour risques et charges				
Provision pour dépréciation				
PROVISIONS				
Dotations aux provisions				
Reprise de provisions				
TOTAL DES AJUSTEMENTS	0	0	0	0
Résultat après ajustements				24 829,02

AJUSTEMENTS	ETAT DES AJUSTEMENTS - FOYER MARIE JOSE MARCHAND EXERCICE CLOS AU 31/12/2025			
	BILAN		COMPTE DE RESULTAT	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
Résultat avant ajustement				94 661,37
Provision pour risques et charges				
Provision pour dépréciation				
PROVISIONS				
Dotations aux provisions				
Reprise de provisions	-24594,65			-24594,65
TOTAL DES AJUSTEMENTS	-24594,65	0	0	-24594,65
Résultat après ajustements				70 066,72

AJUSTEMENTS	ETAT DES AJUSTEMENTS - FOYER BUXY EXERCICE CLOS AU 31/12/2025			
	BILAN		COMPTE DE RESULTAT	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
Résultat avant ajustement				45 052,56
Provision pour risques et charges				
Provision pour dépréciation				
PROVISIONS				
Dotations aux provisions				
Reprise de provisions	-2096,63			-2096,63
TOTAL DES AJUSTEMENTS	-2096,63	0	0	-2096,63
Résultat après ajustements				42 955,93

AJUSTEMENTS	ETAT DES AJUSTEMENTS - EAM SENNECEY LE GRAND EXERCICE CLOS AU 31/12/2025			
	BILAN		COMPTE DE RESULTAT	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
Résultat avant ajustement			258877,11	
Provision pour risques et charges				
Provision pour dépréciation				
PROVISIONS				
Dotations aux provisions				
Reprise de provisions				
TOTAL DES AJUSTEMENTS	0	0	0	0
Résultat après ajustements			258 877,11	0,00

AJUSTEMENTS	ETAT DES AJUSTEMENTS - SIEGE EXERCICE CLOS AU 31/12/2025			
	BILAN		COMPTE DE RESULTAT	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
Résultat avant ajustement				8 229,92
Provision pour risques et charges				
Provision pour dépréciation				
PROVISIONS				
Dotations aux provisions				
Reprise de provisions				
TOTAL DES AJUSTEMENTS	0	0	0	0
Résultat après ajustements			0,00	8 229,92

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements en matière d'indemnité de retraite

L'évaluation de l'engagement pour les salariés de 55 ans et plus à la clôture de l'année 2025 est de 475 869,99 €. La provision ne couvre pas la totalité de la charge effective.

Garanties sur les emprunts souscrits

L'emprunt souscrit auprès du Crédit coopératif pour un montant de 3 500 000 € pour le financement de la construction du Foyer d'Accueil Médicalisé de Sennecey-le-Grand est garanti de façon solidaire par le Département de Saône-et-Loire à hauteur de 80 % en capital, intérêts et autres commissions et par la commune de Sennecey-le-Grand à hauteur de 20 % en capital, intérêts et autres commissions. Au 31/12/2025, le capital restant dû s'élève à 2 126 582,62 €.

L'emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts pour un montant de 600 000 € pour le financement de la construction du Foyer d'Accueil Médicalisé de Sennecey-le-Grand est garanti de façon solidaire par le Département de Saône-et-Loire à hauteur de 300 000 € (soit 50%) en capital, intérêts et autres commissions et par la commune de Sennecey-le-Grand à hauteur de 300 000 € (soit 50%) en capital, intérêts et autres commissions. Au 31/12/2025, le capital restant dû s'élève à 112 500 €.

L'emprunt souscrit auprès du Crédit coopératif pour un montant de 800 000 € pour le financement de l'extension du Foyer d'Accueil Médicalisé de Sennecey-le-Grand est garanti par le Département de Saône-et-Loire à hauteur de 400 000 € (soit 50%) en capital, intérêts et autres commissions. Au 31/12/2025, le capital restant dû s'élève à 380 000 €.

L'emprunt souscrit auprès du Crédit Coopératif pour un montant de 1 082 000 € pour le financement de l'extension du Foyer d'Accueil Médicalisé de Sennecey-le-Grand est garanti à 100% par le Département de Saône-et-Loire en capital, intérêts et autres commissions. Au 31/12/2025, le capital restant dû s'élève à 955 766,62 €.

L'emprunt souscrit auprès du Crédit Coopératif pour un montant de 2 700 000 € pour le financement de l'extension et la rénovation du Foyer Marie-José Marchand de GIVRY est garanti à 50% par le Département de Saône-et-Loire, 25% par la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon et 25% par la Commune de Givry, en capital, intérêts et autres commissions. Au 31/12/2025, le capital restant dû s'élève à 2 317 500 €.

L'emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole pour un montant de 800 000€ pour le financement de l'extension et la rénovation du Foyer Marie-José Marchand de GIVRY

est garanti à 50% par le Département de Saône-et-Loire, 25% par la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon et 25% par la Commune de Givry, en capital, intérêts et autres commissions. Au 31/12/2025, le capital restant dû s'élève à 553 126,08 €.

L'emprunt souscrit auprès de la BDT pour un montant de 770 000€ pour le financement de l'extension et la rénovation du Foyer Marie-José Marchand de GIVRY est garanti à 50% par le Département de Saône-et-Loire, 25% par la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon et 25% par la Commune de Givry, en capital, intérêts et autres commissions. Au 31/12/2025, le capital restant dû s'élève à 626 247,36 €.

L'emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole pour 2 788 544 € pour le financement de l'extension et la rénovation du Foyer Barange de Buxy est garanti à 50% par le Département de Saône-et-Loire, 25% par la Communauté des communes du sud de la côte chalonnaise et 25% par la Commune de Buxy, en capital, intérêts et autres commissions. Au 31/12/2025, le capital restant dû s'élève à 2 727 800,89 €



COTELLE -HUBERT
Expertise Comptable & Audit

A.D.F.A.A.H.

Association Départementale des Foyers d'Accueil pour Adultes Handicapés

Association à but non lucratif Loi 1901
Siège social : 8, rue des Bois Chevaux
71640 GIVRY
SIREN 778 586 537

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

SAS COTELLE-HUBERT

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes
Rattachée à la compagnie régionale de Besançon – Dijon

A.D.F.A.A.H.

Association Départementale des Foyers d'Accueil pour Adultes Handicapés

Association à but non lucratif Loi 1901

Siège social : 8, rue des Bois Chevaux

71640 GIVRY

SIREN 778 586 537

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée

En application de l'article R.612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui ont été passées au cours de l'exercice.

1 – Réversion du budget FAM

Membre concerné

ADFAAH membre du Groupement ALLIANCE HANDICAP 71

Nature et objet

Selon une notification de ressource de 2025 émise par l'ARS une partie FAM allouée au fonctionnement du DATSA est reversée à ALLIANCE HANDICAP 71

Modalités

Montant de la subvention reversée = 722 208.56 €

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.612.7 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1 – Rémunération des membres de la direction

Personnes concernées

Madame Sarah PAGES, directrice adjointe
Madame Elisabeth SEIVE, directrice adjointe cadre de santé
Madame Isabelle CHAMOUX, directrice établissement
Monsieur Michel LACOUCHE, directeur
Madame Sandrine LETISSIER-COTTAZ, Directrice adjointe
Madame Yannicke MARTIN, directrice établissement
Madame Clothilde DOUCHY, directrice adjointe
Monsieur DSBLACHES Antoine, Directeur adjoint
Madame Marie LOUARN, Directrice adjointe
Madame Stéphanie DI PLACIDO,
Monsieur Laurent DELRIEU, directeur général

Nature et objet

Rémunération des membres de la direction

Modalités

Les directeurs visés ont perçu, une rémunération annuelle au titre de 2025 de 459 028.06 €.

Fait à CHALON-SUR-SAONE

Le 29 mai 2026

Pour CAGEC COTELLE & HUBERT

Christophe GREVOST

Commissaire aux comptes associé

